

L'an deux mille dix-neuf, le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Carrières-sous-Poissy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe DELRIEU.

Présents :

M. le Maire
Mme BONIGEN, M. BERNARD, Mme LIZAMBARD, M. VITHE, M. BERTON, M. BERTAUX, M. LEDIN, Mme DAUVERT, M. PELLEAU, Mme CHARPENTIER, M. ULU, Mme PICHON, M. CHARMEL, Mme GOSSELET
M. AIT, Mme MERY, M. BARRON, Mme MAZOUZI, M. CORBIER, Mme N'JOK- BATA, M. LANYI, M. EFFROY

Absents excusés :

Mme GAMRAOUI-AMAR représentée par Mme GOSSELET, Mme CRIGNON représentée par Mme BONIGEN, M. LOPEZ représenté par M. BERTON, M. DEPRES représenté par M. le Maire, Mme LURON représentée par Mme DAUVERT, Mme AZZOUZ représentée par Mme CHARPENTIER, M. KOR représenté par Mme PICHON, Mme AISSAOUI représentée par M. BERNARD

Absents non représentés :

Mme BALSERA, M. CASSARD

En application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne Mme GOSSELET secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 12 juin 2019 n'est pas adopté, 14 voix POUR, 17 voix CONTRE : Mme GAMRAOUI-AMAR représentée par Mme GOSSELET, M. BERNARD, Mme AZZOUZ représentée par Mme CHARPENTIER, Mme GOSSELET, Mme CHARPENTIER, Mme PICHON, M. CHARMEL, M. KOR représenté par Mme PICHON, Mme AISSAOUI représentée par M. BERNARD, M. AIT, Mme MERY, M. BARRON, Mme MAZOUZI, M. CORBIER, Mme N'JOK-BATA, M. LANYI, M. EFFROY, ont refusé de signer la feuille d'émargement.

L'ordre du jour est modifié : suppression de la délibération n° 2019-07-06 : Approbation de la convention quadripartite Prior'Yvelines entre le Conseil départemental des Yvelines, la Ville de Carrières-sous-Poissy, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et la Société Anonyme d'Economie Mixte CITALLIOS

Objet : Information au Conseil municipal relative à l'avis n°12 de la Chambre Régionale des Comptes Ile de France en date du 7 juin 2019, des erreurs relevées par la Ville, et de l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} juillet 2019 portant règlement des budgets primitifs 2019 de la commune de Carrières-sous-Poissy, budget principal et budget annexe des locaux commerciaux TVA

Suite au rejet du budget primitif de la Ville dans le délai légal imparti, Monsieur le Préfet des Yvelines a saisi le 3 mai 2019 la Chambre Régionale des Comptes Ile de France (CRC Ile de France) du budget principal et du budget annexe locaux commerciaux TVA de la Ville conformément aux dispositions de l'article L 1612-2 du Code général des collectivités territoriales.

La CRC Ile de France a rendu son avis le 7 juin 2019 et l'a notifié à la Ville le 24 juin 2019 (Annexe 1).

Compte tenu des nombreuses erreurs et des dénaturations de fait contenues dans la rédaction dudit avis, Monsieur le Maire a adressé un courrier au Président de la CRC Ile de France en date du 26 juin 2019 (Annexe 2).

La CRC Ile de France s'est alors rapprochée du Préfet des Yvelines pour reconnaître ses erreurs.

Par arrêté en date du 1^{er} juillet 2019, Monsieur le Préfet des Yvelines a réglé et rendu exécutoire le budget primitif 2019 de la Ville, budget principal et budget annexe des locaux commerciaux TVA (Annexe 3), corrigeant les erreurs susmentionnées.

Par conséquent la Ville se réserve le droit de saisir le Président de la CRC Ile de France pour que cet avis, jetant le discrédit sur la bonne gestion financière et comptable de la Ville, soit systématiquement assorti de l'arrêté préfectoral dans toute publication, sur tout support.

Décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, à savoir :

Numéro	Objet	Co-contractant	Montant
2019-03-37	Dépôt demande de permis de construire du dojo		/
2019-03-38	Dépôt demande de permis de construire du poste de Police Municipale		/
2019-03-39	Demande de subvention Médiathèque	Conseil Départemental des Yvelines	121 666 €
2019-03-40	MP 2018-057 – Accord-cadre pour des travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments communaux de la Ville de Carrières-sous-Poissy - Lot n°1 – Couverture – Etanchéité	LA LOUISIANE	Sans montant minimal ni montant maximal annuel
2019-03-41	MP 2018-057 – Accord-cadre pour des travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments communaux de la Ville de Carrières-sous-Poissy - Lot n°2 – Electricité	ERI	Sans montant minimal ni montant maximal annuel
2019-03-42	MP 2018-057 – Accord-cadre pour des travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments communaux de la Ville de Carrières-sous-Poissy - Lot n°3 – Maçonnerie – Plâtrerie – Carrelage – Faïence	SOBEMA	Sans montant minimal ni montant maximal annuel
2019-03-43	MP 2018-057 – Accord-cadre pour des travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments communaux de la Ville de Carrières-sous-Poissy - Lot n°4 – Menuiseries intérieures / extérieures – Plafonds suspendus – Stores – Fermetures	BLA	Sans montant minimal ni montant maximal annuel
2019-03-44	MP 2018-057 – Accord-cadre pour des travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments communaux de la Ville de Carrières-sous-Poissy - Lot n°5 – Peinture – sols souples	BPVR	Sans montant minimal ni montant maximal annuel
2019-03-45	MP 2018-057 – Accord-cadre pour des travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments communaux de la Ville de Carrières-sous-Poissy - Lot n°6 – Plomberie – Chauffage – Ventilation – Climatisation	LA LOUISIANE	Sans montant minimal ni montant maximal annuel
2019-03-46	MP 2018-057 – Accord-cadre pour des travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments communaux de la Ville de Carrières-sous-Poissy - Lot n°7 – Vitrierie	Infructueux	Sans montant minimal ni montant maximal annuel
2019-03-47	MP 2018-059 – Location et maintenance de multifonctions neufs pour le compte du groupement de commandes constitué de la Ville de Carrières-sous-Poissy et du Centre Communal d'Action Sociale de Carrières-sous-Poissy	AM TRUST	Sans montant minimal ni montant maximal annuel
2019-03-48	Convention relative au diagnostic des risques psycho-sociaux	CIG Versailles	74 € de l'heure Entre 9250 € et 11840 €
2019-03-49	Demande de subvention Pôles multi-sport	Conseil Départemental des Yvelines	129 300 €
2019-04-50	Bourse aux livres du 18 mai dans le jardin de la bibliothèque		Tarifs de vente des livres : adulte 2€, enfant 1€, poche 0,50€
2019-04-51	Spectacle de marionnettes du 16/05 au 28/06	Marthe DRAVET-LEPOUTRE	1 650 €
2019-04-52	MP 2018-001 – Travaux de mise en accessibilité du patrimoine de la Ville de Carrières-sous-Poissy - Avenant n°1 au lot n°2 – Menuiseries extérieures / Serrurerie	SOCIETE PARISIENNE D'ALUMINIUM	- 2 992,00 € HT
2019-04-53	MP 2018-010 – Travaux de réaménagement et de réfection de l'Hôtel de Ville – Lot n°3 : Electricité - Avenant 1	BECA	36 545,00 € HT

2019-04-54	MP 2018-056 – Travaux d'aménagement, de fourniture et de pose de structures City Parc, de stations de Street Work Out et d'aires de fitness	TRANSALP	Tranche ferme : 184 748,01 € HT Tranche optionnelle n°1 : 184 748,01 € HT Tranche optionnelle n°2 : 61 505,25 € HT
2019-04-56	Demande de subvention Pôle multisports Alsace	Région IDF	30 752 €
2019-04-57	Demande de subvention Pôle multisports les Fleurs	Région IDF	92 374 €
2019-04-58	Demande de subvention Pôle multisports Provence	Région IDF	92 374 €
2019-04-59	Demande de subvention pour les travaux de la cuisine du multi-accueil Les Bambins	CAF des Yvelines	/
2019-04-60	Marché 2018-001 - Travaux de mise en accessibilité du patrimoine de la Ville - Lot 5 Electricité courant faible, courant fort - Avenant 2	SODELEC	1 804 € HT
2019-04-61	MP 2018-006 – Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du poste de police municipale de la Ville de Carrières-sous-Poissy - Avenant n°3 – Ajout du co-traitant PIEL ARCHITECTURE	NOX INGENIERIE	Sans incidence financière
2019-04-62	Restitution de caution de logement communal	Mme Amelle BENNIRANE	539,50 €
2019-04-63	Fixation des tarifs de St Rémy des Landes		Participation familles : selon les règles des quotients Participation Ville : Prépa Brevet : 1 120€ 11/15 ans : 3 287€ 15/17 ans : 3 136€ 6/11 ans : 32 436€
2019-04-64	Ouverture d'une classe à l'école élémentaire Surcouf		/
2019-04-65	Ouverture d'une classe à l'école élémentaire Giono		/
2019-04-66	Ouverture d'une classe à l'école maternelle Mistral		/
2019-04-67	Ouverture d'une classe à l'école primaire Bords-de-Seine		/
2019-05-68	Déclaration préalable pour les travaux de la façade vitrée de l'école Champfleury		/
2019-05-69	Dépôt du permis de construire en vue des travaux de l'Ecole Giono		/
2019-05-70	Contrat avec une psychomotricienne dans le cadre du Café des parents le 14/06/2019	Mme Emmanuelle LANGLOIS	120 €
2019-05-71	Spectacle de Noël du 13/12/2019 pour les enfants des structures petite enfance	Formulette production	1 500 €
2019-05-72	Avenant au marché 2018-011 Prestations de transports occasionnels et réguliers pour le groupement de commande constitué de la Ville et du CCAS	Lacroix Val de Seine Cergy Voyages	Sans incidence financière
2019-05-73	Fixation des tarifs du service Culture		Tarifs Médiathèque, Ecole de théâtre, Ecole de musique
2019-05-74	Convention avec la bibliothèque numérique : accès aux livres numériques, maintenance et assistance de la bibliothèque	NUMILOG	1 800 €
2019-05-75	Signature du bail commercial de la pharmacie Zac St Louis	Pharmacie principale de Carrières-sous-Poissy	Loyer 30 000 € Annuels HT-HC
2019-05-76	Dîner spectacle Cabaret du 16/11/2019	ELS Evènements	3 956 €
2019-05-77	Contrat de cession Festival des vieilles écluses : location de manèges à pédales	Compagnie Les gentils coquelicots	1 000 €
2019-05-78	Contrat de cession Festival des vieilles écluses : spectacle Mad Eo Jeu – Mini fête foraine	SMartFr	2 054,09 €
2019-05-79	MP 2019-005 – Achat de livres scolaires et non scolaires pour la Ville de Carrières-sous-Poissy	NLU	Sans montant minimal ni montant maximal annuel
2019-05-80	Tarif d'adhésion et ateliers du Centre social		Application du quotient familial
2019-05-81	Tarif du séjour en Vendée du 17 au 24/08/2019		Participation familles : selon le quotient familial Participation Ville : 4590 € (30 personnes) + encadrement 2 animateurs
2019-05-82	Groupe musical pour animation de la soirée du 14 juillet	Association Collin Thomas	3 980 €
2019-05-83	Spectacle « Tahiti Show » Soirée associative du 20 septembre 2019	ELS Evènements	5 486 €
2019-05-84	MP 2018-010 – Travaux de réaménagement et de réfection de l'Hôtel de Ville de Carrières-sous-Poissy - Lot n°3 – Electricité - Avenant 1	BECA	+ 58 832,00 € HT soit 70 598,40 € TTC
2019-05-85	Poste de secours "Festival des Vieilles Ecluses"	Comité français de secourisme	1 440 €
2019-05-86	Bourse aux Livres et aux Jouets du marché de Noël le samedi 14 décembre 2019 au Complexe Sportif Alsace		Tarifs de vente des livres : adulte 2€, enfant 1€, poche 0,50€, jeux 2€, jouets bébés 1€, accessoires 0,50€
2019-06-87	MP 2019-007 – Location et installation de bâtiments provisoires en vue de la reconstruction du groupe scolaire GIONO - Déclaration d'infructuosité - Recours à la procédure de marché public sans publicité ni mise en concurrence suite à appel d'offres infructueux en application de l'article R.2122-2 du code de la commande publique	Sans objet	Sans objet
2019-06-88	Direction artistique et gestion de la régie technique pour la Fête de la Musique le vendredi 21 juin 2019 à 18h30	Association Vanderlab	2 528 €

2019-06-89	MP 2019-002 – Travaux d'aménagement et de création d'un centre associatif et sportif Asso's Park à Carrières-sous-Poissy - Lot 1 – Gros œuvre, démolition et aménagements intérieurs - Déclaration d'infructuosité - Recours à la procédure de marché public sans publicité ni mise en concurrence suite à appel d'offres infructueux en application de l'article R.2122-2 du code de la commande publique	Sans objet	Sans objet
2019-06-90	MP 2019-002 – Travaux d'aménagement et de création d'un centre associatif et sportif Asso's Park à Carrières-sous-Poissy - Lot 2 – Menuiseries extérieures, serrurerie - Attribution	VERALU	259 096,50 € HT soit 310 915,80 € TTC
2019-06-91	MP 2019-002 – Travaux d'aménagement et de création d'un centre associatif et sportif Asso's Park à Carrières-sous-Poissy - Lot 3 – Electricité, courants forts, courants faibles - Attribution	BECA	341 706,00 € HT soit 410 047,20 € TTC
2019-06-92	MP 2019-002 – Travaux d'aménagement et de création d'un centre associatif et sportif Asso's Park à Carrières-sous-Poissy - Lot 4 – Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire - Attribution	VENTIL GAZ	309 371,00 € HT soit 371 245,20 € TTC
2019-06-93	MP 2019-002 – Travaux d'aménagement et de création d'un centre associatif et sportif Asso's Park à Carrières-sous-Poissy - Lot 5 – Bardages, vêtements - Attribution	TASSONE BATIMENT	366 850,00 € HT soit 440 220,00 € TTC
2019-06-94	MP 2019-002 – Travaux d'aménagement et de création d'un centre associatif et sportif Asso's Park à Carrières-sous-Poissy - Lot 6 – Ascenseur - Attribution	L2V ASCENSEUR	35 054,00 € HT soit 42 064,80 € TTC
2019-06-95	MP 2019-002 – Travaux d'aménagement et de création d'un centre associatif et sportif Asso's Park à Carrières-sous-Poissy - Lot 7 – VRD, espaces verts - Attribution	JEAN LEFEVRE	311 022,98 € HT soit 373 227,57 € TTC
2019-06-96	MP 2019-002 – Travaux d'aménagement et de création d'un centre associatif et sportif Asso's Park à Carrières-sous-Poissy - Lot 8 – Equipements de cuisine - Attribution	MEDINOX	29 794,00 € HT soit 35 752,80 € TTC
2019-06-97	Spectacle de Noël – Soirs de fête	SOIRS DE FETE	6 750 €
2019-06-98	Levée de prescription quadriennale	ENGIE-COFELY	22 619,35 €
2019-06-99	MP 2019-002 - Travaux d'aménagement et de création d'un centre associatif et sportif Asso's Park à Carrières-sous-Poissy - Lot 1 – Gros œuvre, démolition et aménagements intérieurs - Attribution	MCP BATIMENT	1 407 091,04 € HT soit 1 688 509,25 € TTC
2019-06-100	Avenant n°1 au bail non commercial avec la société BG PLACE	BG PLACE	Moins-value de 10 000 € annuel
2019-06-101	Demande de subvention au titre du dispositif « Equipements sportifs de proximité » : rénovation du Gymnase Provence par la construction d'un dojo	Conseil Régional d'Ile de France	100 000,00 €
2019-06-102	MP 2019-007 – Location et installation de bâtiments provisoires en vue de la reconstruction du groupe scolaire GIONO - Attribution	ALGECO	355 382,99 € HT soit 426 459,58 € TTC
2019-06-103	Signature d'un bail commercial pour une boucherie Ilot1 – ZAC St Louis – 376 Rue Daniel Blervaque	SARL LE BONHEUR DE CHANTELOUP	Loyer annuel 25 988€ HT-HC
2019-06-104	Signature d'un bail pour l'installation d'un pylône sur la parcelle AM 94	SAS FREE MOBILE	En cours de négociation Mini 8 000€- maxi 16 000€
2019-06-105	Demande de subvention au titre du dispositif « Sports communes » : rénovation du Gymnase Provence par la construction d'un dojo	Département des Yvelines	300 000,00 €
2019-06-106	Adhésion au dispositif COMEDEC		/
2019-06-107	Signature d'un bail commercial pour une poissonnerie Ilot1 – ZAC St Louis – 376 Rue Daniel Blervaque	SARL MAREE DU CAP DE L'EAU	Loyer annuel 11 636€ HT-HC
2019-06-109	Convention formation des agents à la préparation aux concours	Mercure Local	350 €
2019-06-110	Fête de la Ville	Croix-Rouge	500 €
2019-06-111	Fête de la Ville	Croix-Rouge	500 €
2019-06-112	Fête de la Jeunesse	Imen ES	3 500 €
2019-06-113	Mise à disposition du Salon Louis Armand	AVF	A titre gracieux

Délibération n° 2019-07-01 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Année 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2018-12-06 du 13 décembre 2018 accordant une avance sur la subvention de fonctionnement allouée au CCAS pour l'année 2019 d'un montant de 247 500 euros,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources humaines et Gestion financière en date du 25 mars 2019,

Considérant que la Ville souhaite apporter son soutien financier au CCAS,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, 14 voix POUR, 17 voix CONTRE (Mme GAMRAOUI-AMAR représentée par Mme GOSSELET, M. BERNARD, Mme AZZOUZ représentée par Mme CHARPENTIER, Mme GOSSELET, Mme CHARPENTIER, Mme PICHON, M. CHARMEL, M. KOR représenté par Mme PICHON, Mme AISSAOUI représentée par M. BERNARD, M. AIT, Mme MERY, M. BARRON, Mme MAZOUZI, M. CORBIER, Mme N'JOK-BATA, M. LANYI, M. EFFROY)

DECIDE DE NE PAS attribuer une subvention au CCAS de 495 000 € pour l'année 2019,

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération n° 2019-07-02 : Subvention à la Caisse des Ecoles - Année 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources humaines et Gestion financière en date du 25 mars 2019,

Considérant que la Ville souhaite apporter son soutien financier à la Caisse des Ecoles,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, 14 voix POUR, 17 voix CONTRE (Mme GAMRAOUI-AMAR représentée par Mme GOSSELET, M. BERNARD, Mme AZZOUZ représentée par Mme CHARPENTIER, Mme GOSSELET, Mme CHARPENTIER, Mme PICHON, M. CHARMEL, M. KOR représenté par Mme PICHON, Mme AISSAOUI représentée par M. BERNARD, M. AIT, Mme MERY, M. BARRON, Mme MAZOUZI, M. CORBIER, Mme N'JOK-BATA, M. LANYI, M. EFFROY)

DECIDE DE NE PAS attribuer une subvention à la Caisse des Ecoles de 30 000 € pour l'année 2019.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération n° 2019-07-03 : Subventions aux associations et organismes d'intérêt général – Année 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources humaines et Gestion financière en date du 25 mars 2019,

Considérant les demandes formulées par les associations,
Considérant le fait que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions versées par la Ville,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré :

- Pour l'association Tennis Club : 30 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme CRIGNON représentée par Mme BONIGEN),
- Pour l'association Amicale des locataires de la Reine Blanche : 30 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. BERTAUX),
- Pour l'association Carrières en Vadrouille : 30 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme DAUVERT),
- Pour l'association Le Souvenir Français : 30 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme DAUVERT),
- Pour l'association Les Amis du Parc du Peuple de l'Herbe : 30 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. CORBIER).
- Pour l'ensemble des autres associations : à l'unanimité.

DECIDE d'octroyer les subventions suivant la liste annexée à la présente délibération pour un montant global de 380 490 €, **PRECISE** que les crédits sont ouverts au budget primitif 2019 – Chapitre 65 – Nature 6574.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération n° 2019-07-04 : Signature d'une convention avec l'Association Sportive Carrières-Grésillons (ASCG) pour l'attribution d'une subvention

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n° 2019-04-17 relative au versement des subventions aux associations et organismes d'intérêt général pour l'année 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources humaines et Gestion financière en date du 25 mars 2019,

Considérant que la subvention allouée à l'ASCG pour l'année 2019 est supérieure à 23 000 €,

Considérant l'obligation de conclure une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'ASCG,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'ASCG pour l'année 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les avenants éventuels,

DIT que les crédits sont ouverts au budget primitif 2019 – Chapitre 65 - Nature 6574,

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération n° 2019-07-05 : Signature d'une convention avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel (COSP) pour l'attribution d'une subvention

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n°2018-12-07 du 13 décembre 2018 accordant une avance sur la subvention de fonctionnement allouée au COSP pour l'année 2019 d'un montant de 17 500 euros,

Vu la délibération n° 2019-04-17 relative au versement des subventions aux associations et organismes d'intérêt général pour l'année 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources humaines et Gestion financière en date du 25 mars 2019,

Considérant que la subvention allouée au COSP pour l'année 2019 est supérieure à 23 000 €,

Considérant l'obligation de conclure une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et le COSP,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'objectifs entre le COSP et la Ville pour l'année 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les avenants éventuels,

DIT que les crédits sont ouverts au budget primitif 2019 – Chapitre 65 - Nature 6574,

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération n°2019-07-06 : Adoption du règlement intérieur de la médiathèque municipale Octave Mirbeau

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2014-11-03 relative au règlement intérieur de la bibliothèque municipale Octave Mirbeau

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, préservation du patrimoine et devoir de mémoire en date du 20 mai 2019,

Considérant la volonté de la Ville d'intégrer la ludothèque à la médiathèque et de proposer une offre de prêt numérique aux adhérents,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, 14 voix POUR, 9 voix CONTRE (Mme GAMRAOUI-AMAR représentée par Mme GOSSELET, M. AIT, Mme MERY, M. BARRON, Mme MAZOUZI, M. CORBIER, Mme N'JOK-BATA, M. LANYI, M. EFFROY), 8 ABSTENTIONS (M. BERNARD, Mme AZZOUZ représentée par Mme CHARPENTIER, Mme GOSSELET, Mme CHARPENTIER, Mme PICHON, M. CHARMEL, M. KOR représenté par Mme PICHON, Mme AISSAOUI représentée par M. BERNARD),

ABROGE la délibération n° 2014-11-03 relative au règlement intérieur de la bibliothèque municipale Octave Mirbeau.

DECIDE l'adoption du nouveau règlement intérieur de la médiathèque municipale Octave Mirbeau.

DIT que ce projet entrera en vigueur à compter de l'adoption de la présente délibération.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération n°2019-07-07 : Frais de fonctionnement des écoles publiques

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 212-8 du code de l'Education relatif à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques,

Vu l'avis favorable de la Commission Enseignement et Actions Éducatives du 15 mai 2019,

Considérant la proposition de l'Association des Maires adjoints délégués à l'Enseignement (AME 78) des Yvelines d'homogénéiser le coût des charges d'exploitation à répartir réciproquement entre communes d'accueil et communes de résidence des enfants scolarisés,

Après avoir entendu l'exposé du Maire-adjoint, Madame Fabienne BONIGEN,

Après en avoir délibéré, 14 voix POUR, 17 voix CONTRE (Mme GAMRAOUI-AMAR représentée par Mme GOSSELET, M. BERNARD, Mme AZZOUZ représentée par Mme CHARPENTIER, Mme GOSSELET, Mme CHARPENTIER, Mme PICHON, M. CHARMEL, M. KOR représenté par

Mme PICHON, Mme AISSAOUI représentée par M. BERNARD, M. AIT, Mme MERY, M. BARRON, Mme MAZOUZI, M. CORBIER, Mme N'JOK-BATA, M. LANYI, M. EFFROY),

DECIDE DE NE PAS FIXER les frais de fonctionnement des écoles publiques.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération n° 2019-07-08 : Constitution du groupement de commandes entre la Ville de Carrières-sous-Poissy et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour le renouvellement du marché de services de prestations d'assurances

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

Considérant le renouvellement du marché de services de prestations d'assurances pour le compte du groupement de commandes composé de la Ville de Carrières-sous-Poissy et du Centre Communal d'Action sociale, marché arrivant à son terme le 31 décembre 2019,

Considérant qu'une convention constitutive de groupement de commandes est nécessaire entre la Ville de Carrières-sous-Poissy et le Centre Communal d'Action Sociale de Carrières-sous-Poissy pour créer le groupement de commandes et définir les modalités de son fonctionnement,

Considérant le souhait de désigner la Ville de Carrières-sous-Poissy comme coordonnateur du groupement de commandes chargée de mener toute la procédure de passation du marché public au nom et pour le compte des autres membres du groupement, la Commission d'appel d'offres du groupement étant par conséquent celle de la Ville,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, 14 voix POUR, 17 voix CONTRE (Mme GAMRAOUI-AMAR représentée par Mme GOSSELET, M. BERNARD, Mme AZZOUZ représentée par Mme CHARPENTIER, Mme GOSSELET, Mme CHARPENTIER, Mme PICHON, M. CHARMEL, M. KOR représenté par Mme PICHON, Mme AISSAOUI représentée par M. BERNARD, M. AIT, Mme MERY, M. BARRON, Mme MAZOUZI, M. CORBIER, Mme N'JOK-BATA, M. LANYI, M. EFFROY),

DECIDE DE NE PAS CREER le groupement de commandes entre la Ville de Carrières-sous-Poissy et le Centre Communal d'Action Sociale,

N'APPROUVE PAS la désignation de la Ville de Carrières-sous-Poissy comme coordonnateur du groupement de commandes,

N'APPROUVE PAS la désignation de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Carrières-sous-Poissy pour ce groupement de commandes,

N'AUTORISE PAS Monsieur le Maire à signer la convention de création du groupement de commandes, ainsi que ses éventuels avenants,

N'AUTORISE PAS Monsieur le Maire à signer le marché avec le candidat retenu,

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fin de la séance 21h50



LE MAIRE

Christophe DELRIEU